

**Rapport de majorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.24PR
concernant**

**une demande de crédit d'étude de Fr. 1'700'000.--
pour la réalisation de la route de contournement
et les ressources en personnel y relatif pour 2014 -2015**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 2 septembre 2013.

Elle était composée de Mesdames Anne Gander et Pierrette Roulet-Grin ainsi que de Messieurs Daniel Cochand, Pierre Dessemontet, Nicolas Durussel, Walter Müller, Vassilis Venizelos et du soussigné désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel Von Siebenthal, Monsieur le Municipal Marc-André Burkhard et de Messieurs Sandro Rosselet et Vincent Nicolet du Service des Travaux et Environnement. Nous les remercions pour leur présence ainsi que pour les renseignements fournis à la commission.

Préambule

Diverses discussions préliminaires ont eu lieu avec le comité d'initiative afin d'aboutir à ce préavis.

Ce projet complexe nécessitera la coordination de nombreux services internes et externes à la commune et une consultation fréquente des associations et parties concernées, notamment des riverains.

A ce stade du projet, le tracé exact de la future route n'est pas établi, l'étude à réaliser comprenant une analyse multicritère sur des faisceaux de variantes possibles.

Etudes

Le chef du Service des Travaux et Environnement, M. Rosselet, passe en revue les études existantes, sur la base d'une segmentation de la future route de contournement en trois secteurs:

Tronçon Sud: un projet définitif a été déposé en 1999 et revu en 2006. Une étude d'impact environnement a été faite en 1999. Malgré cela, il est impossible de reprendre le dossier tel quel car il faut le mettre à jour.

Tronçon Centre: l'élaboration d'un plan de quartier pour Les Parties est en cours.

Tronçon Ouest: même si ce tronçon est techniquement plus facile, il existe des problèmes fonciers ainsi qu'une zone réservée pour le canal de décharge des eaux (accumulation des eaux en cas de crue).

Tracé

A la question d'un-e commissaire qui demande pourquoi la variante d'une route de contournement intégralement sous le pont de l'autoroute n'a pas été retenue, il est répondu que rien n'est encore défini. Mais cette variante est peu probable: au problème foncier du déclassement de zone agricole s'ajoute l'éloignement des quartiers à desservir et la nécessaire construction de routes de desserte qui devraient raccorder la route de contournement aux quartiers.

Le plan de quartier des Parties étant encore à l'étude, il est envisagé que l'avenue Kiener fasse partie du tracé pendant une dizaine d'années. Cela nécessiterait une remise en état et une amélioration de l'accès pour les piétons et les cyclistes. Cependant, à terme, le tracé devrait passer plus loin car une zone rencontre est prévue à cet endroit.

Coûts et financements

L'étude de coûts, basée sur les derniers chantiers dans la commune présente une bonne fiabilité. Néanmoins, elle n'intègre pas les travaux connexes qui ne pourront être identifiés que plus tard dans le processus (comme, par exemple, profiter d'une tranchée pour rénover les conduites d'eau, aménager les axes routiers perpendiculaires à la route de contournement, etc.).

Par rapport au projet initial AggloY, dans lequel les investissements étaient étalés dans le temps, ce projet concentre les investissements sur des années pendant lesquelles d'autres investissements importants devront être fait. La réalisation rapide de cette route conduira donc à une redéfinition des priorités.

Des mesures d'économie auront aussi lieu, dans la mesure du possible, dans le cadre de ce projet.

Discussions

Au cours de la discussion sans la délégation municipale, un-e commissaire et initiant-e souhaite amender le préavis afin qu'il ne concerne que le tronçon Sud. Mais le détail des montants alloués aux différents tronçons (Fr. 1'063'667.- pour le tronçon Sud contre Fr. 66'667.- pour les deux autres tronçons) montre bien que le tronçon Sud est le plus avancé et le principal concerné par ce préavis. De plus, du point de vue juridique, la réalisation du tronçon Sud uniquement présenterait plus de risque. Le projet doit s'inscrire dans une réflexion globale et équilibrée.

La majorité des membres la commission est d'avis qu'il serait irréaliste de réaliser l'entier de la route dans un délai de trois ans, comme le souhaitaient les initiants. Les conséquences d'un tel investissement sur les finances communales seraient désastreuses. A ce propos, un-e des représentant-e-s du comité d'initiative, également commissaire, fait part de son souci pour les finances communales en matière d'investissement et souhaiterait que, mis à part le tronçon Sud, la réalisation de la route soit étalée dans temps selon la planification d'AggloY.

Cette solution offrirait plusieurs avantages : respect de la volonté populaire, conformité au projet d'agglomération (subventions fédérales et cantonales garanties) et niveau d'investissement supportable pour les finances communales.

Vote

Les articles 1 et 2 sont acceptés par 4 voix pour (avec celle du président) et 4 voix contre.

Les articles 3, 4 et 5 sont acceptés par 6 voix pour et 2 voix contre.

L'ensemble du préavis est accepté par 4 voix pour (avec celle du président) et 4 voix contre.

Conclusions :

La majorité de la Commission salue la rapidité de la Municipalité à s'emparer de ce dossier complexe, ainsi que la clarté de l'organisation et des méthodes de travail qui émane de ce préavis.

Le découpage du projet en trois tronçons dont l'état d'avancement peut évoluer indépendamment paraît judicieux. La majorité de la Commission vous invite donc à accepter ce préavis.

Thomas Jenni



Président de la commission